

Compte rendu

Objet : **Commission cantine Péri et Extrascolaire**

Date : 03/04/2023

Destinataires : Membre de la Commission Péri et Extrascolaire

Lieu : Mairie De Tencin

Membres présents : Mme Chevalier directrice d'école, Mme Mignon agent ATSEM et local Jeunes, Mme Guillen membre de la commission scolaire, Mme Deunet responsable commercial chez Guillaud Traiteur, Mme Jannot Parent déléguée, Monsieur Stefani Maire de Tencin, Monsieur Lescure conseiller à l'enfance et aux affaires scolaires, Mme Laurenty chargé de direction, Mme Pallias parent déléguée, Mme Langlois parent déléguée, Mme Moscat parent déléguée, Mr Rouchon Directeur enfance jeunesse et vie scolaire.

Excusées : Mme Benevelli Elue, Mme Paul directrice centre de loisirs intercommunal, Mme Caminiti et Mme Pepe référentes Périscolaire.

Ordre du jour

- Bilan pédagogique Janvier-Mars
- Règlement Intérieur (Cantine, Extra, Périscolaire)
 - Inscription
- Cantine et périscolaire
 - PAI (projet d'accueil individualisé)
 - Prestataire / poudre d'insecte / Food Truck
 - Problématique mail de contact
 - Rentrée Septembre 2023
- Commission Extrascolaire
 - Local Jeunes
 - Activités en cours
 - Ouverture vacances scolaires
 - Centre de loisirs intercommunale (changement de direction ALSH)
- Job Dating
- Questions Familles

Bilan Pédagogique janvier Mars

- Bilan pédagogique Janvier-Mars

La communication est très bonne, avec l'école élémentaire.

La directrice de l'école maternelle, demande une réunion avec l'équipe éducative, Monsieur le Maire et Monsieur Lescure, pour avoir des temps dédiés école et d'autre temps dédiés périscolaire, ainsi que des réunions pour faire un point sur la communication et les champs de compétences de chacun.

Les agents communaux sont souvent sollicités sur plusieurs temps pour accompagner les enfants dans les temps scolaire et périscolaire.

Interrogation de la part des familles :

- Arrêts répétitifs des agents ? Cela n'est jamais arrivé avant pourquoi ?

Le directeur confirme qu'il y a eu beaucoup d'arrêt depuis 3 mois pendant les temps périscolaires.

Monsieur le Maire et Monsieur Lescure, précisent que l'engagement des agents communaux ont permis de faire fonctionner les services. Le directeur enfance jeunesse, la DGS et même des agents des ST sont venus pour pallier aux absences. Plusieurs Elus sont aussi venus pour intervenir lors des temps périscolaires.

Un rappel a été fait par monsieur le Maire : Il est possible avec un sous-effectif que la cantine soit fermée si nous n'avons pas assez de personnels pour les encadrer. Monsieur Lescure surenchérit qu'il sait très bien que la commune de Tencin est une ville que l'on pourrait qualifier de « dortoir », dans la mesure où les administrés travaillent en dehors et souvent bien loin du côté de Grenoble et Chambéry. Cela a pour conséquence que les parents auraient beaucoup de difficultés à revenir chercher leurs enfants à minima sur le temps méridien en cas de fermeture et l'élu insiste sur le fait que c'est ce qu'il s'efforce de ne pas faire.

- Nous ne souhaitons pas qu'un service soit fermé car comment ferions-nous, nous parents ?

Monsieur le Maire explique que la commune se doit de rester dans la légalité. En cas de manque de personnel, la commune ne pourrait ouvrir le service de cantine.

Actuellement, les agents communaux des autres services et des élu-3- viennent en renfort lors des temps cantines.

Enfin, nous travaillons avec l'ADEF (association d'insertion) pour pallier au manque d'effectif des équipes.

- Interrogation sur les PAI. Qui encadre les enfants porteurs de PAIs.

Actuellement tous les agents sont sollicités pour encadrer les enfants porteurs de PAI. Les référentes sont les personnes ressources pour l'équipe.

- Quelles seront les activités proposées aux enfants pendant le périscolaire ?

Peinture, jeux de mimétisme, ballons, dessins, pâtes à modeler et mise en place d'une « table des devoirs faits »

La commune est toujours preneuse de livres et de jeux complets afin de permettre une diversité supplémentaire de choix de jeux.

Règlement intérieur

Règlement intérieur

Les parents délégués indiquent que certains points ne sont pas forcément compris et qu'ils ont des retours des familles sur plusieurs points notamment concernant les inscriptions et la facturation.

Messieurs Lescure et Rouchon travaillent actuellement à l'élaboration d'un nouveau règlement qui sera moins équivoque. Il sera ensuite présenté et délibéré en conseil municipal.

En attendant voici donc quelques éclairages sur le règlement en vigueur :

→ Périscolaire du matin :

L'inscription se fait au maximum 48h ouvrée (le weekend n'est pas compris) soit le jeudi pour lundi matin par exemple.

Tout enfant se présentant sans accompagnateur (déposé sur le parking par exemple) s'expose à des sanctions pouvant aller à l'exclusion. Nous entendons les problématiques liées aux trajets

professionnels et à la saturation des routes mais il est question de la sécurité de vos enfants. Concernant des contextes particuliers merci de vous adresser à la direction ACM.

D'autre part, tout enfant non inscrit et ACCEPTE dans le service si les effectifs le permettent se verra pénalisé par un doublement de la facturation.

Enfin si une annulation intervient le jour même, la facturation sera maintenue.

→ **Cantine :**

Les inscriptions repas doivent être faites sur le portail informatique au plus tard le mercredi soir (minuit) de la semaine précédente.

Néanmoins il est possible à titre exceptionnel d'inscrire un enfant pour la cantine la veille AVANT 8h00 via l'accueil téléphonique de la mairie ou par mail également en contactant le responsable ACM.

- La demande exceptionnelle ne sera prise en compte UNIQUEMENT si un responsable de la mairie vous a validé celle-ci après avoir pris connaissance des effectifs et du nombre d'agents encadrants. Ces derniers mois ont été assez compliqué tant en termes d'effectifs qu'en terme d'agents présents créant un certain nombre de frustrations et de mécontentements (même pour des personnes dont c'était la première fois qu'ils oubliaient).

Les enfants non-inscrits à 11h30 dans les classes :

- Les enfants restent avec l'enseignant qui se charge d'appeler les parents. Si vraiment les parents ne sont pas en mesure de venir récupérer leur enfant, cette dernière appelle le responsable ACM qui prendra la décision d'accepter ou non en fonction des effectifs et des agents présents mais aussi de la répétition de cet acte. L'enfant alors accepté se verra pénalisé par une facturation forfaitaire de 13€ (PAI alimentaire compris, même si repas n'est pas fourni car cette somme est de nature dissuasive). Attention les services cantines et périscolaires n'étant pas obligatoire la mairie n'est pas tenue d'accepter de manière systématique les enfants.

En cas de désinscription hors délai le service sera maintenu.

→ **Périscolaire de soir :**

L'inscription se fait au maximum 48h ouvrée (le weekend n'est pas compris) soit le jeudi pour lundi soir par exemple.

A titre exceptionnel pour une inscription hors délai les parents devront contacter l'accueil téléphonique de la mairie ou par mail également en contactant le responsable ACM.

Les enfants non-inscrits à 16h30 dans les classes :

- Les enfants restent avec l'enseignant qui se charge d'appeler les parents. Si vraiment les parents ne sont pas en mesure de venir récupérer leur enfant, cette dernière appelle le responsable ACM qui prendra la décision d'accepter ou non en fonction des effectifs et des agents présents mais aussi de la répétition de cet acte. L'enfant alors accepté se verra pénalisé par un doublement de la facturation.

Enfin si une annulation intervient le jour même, la facturation sera maintenue.

Concernant les enfants inscrits sur le premier créneau (16h30-17h30) et dont les parents viendraient les chercher sur le second (17h30-18h30) seront facturés sur les deux créneaux bien évidemment. Toute heure commencée est due. Attention en fonction de la répétition, le directeur pourrait dans un premier temps vous avertir puis procéder à un double de la facturation.

Enfin, tout retard sera sanctionné et facturé au-delà de 18h30 : 16 euros le quart d'heure de retard Si à 19h, l'équipe n'a pu joindre les parents, il sera fait appel au service de la Gendarmerie. Si les retards se répètent, la commission de discipline, après avoir entendu les parents, pourra prononcer une exclusion temporaire ou définitive à la fois de la cantine et du périscolaire.

→ **Local Jeunes :**

Certaines sorties au local jeunes sont facturées en fonction de l'activités proposées. Les enfants inscrits (au local jeunes) et intéressés par la sortie sont invités à remettre un coupon à destination des parents et doit le remettre à l'animateur la semaine précédant l'évènement.

Souvent dans un souci de respect de l'encadrement les places sont limitées.

Seuls les retours faits avant le nombre maximum de participants pourront bénéficier de la sortie.

Tous les enfants inscrits, qui ne se rendent pas à la sortie seront facturés.

Si un enfant inscrit, souhaite se désinscrire, il pourra le faire sans frais à une condition. Soit il y a une liste d'attente et l'enfant suivant peut prendre sa place, soit il trouve un autre camarade pour faire la sortie à sa place. (Il est important de comprendre que la commune engage des frais en fonction de certaines sorties et fait appel à des prestataires. Chaque sortie est proportionnée et calculée en fonction du nombre de participants).

→ **Divers :**

- Pour toute inscription hors délai, si vous n'avez pas de validation d'un responsable (réfèrent/directeur/élu le cas échéant) suite à un mail ou à un message sur le répondeur, considéré que votre demande n'a pu être prise en compte.

La mairie a entendu les problématiques que certains parents ont eu comme la frustration de n'avoir pu avoir de réponse. Elle s'engage à essayer de répondre à chacun dans les meilleurs délais.

- Si l'enfant inscrit, est absent pour raison médicale, le justificatif devra être transmis à la mairie sous 5 jours et le service ne sera alors pas facturé.

Cantine et périscolaire

PAI :

Les agents polyvalents de la commune remercient les familles pour les retours rapides concernant les protocoles.

Le directeur enfance jeunesse proposera aux agents une polyvalences des services périscolaires, à la rentrée des vacances d'avril.

Mme Laurenty rappel la ritualisation des enfants avec les agents. Il sera fait une rotation des équipes pour que les enfants s'habituent aux nouveaux agents au moins une fois par semaine et qui permettra surtout de palier en cas d'absence.

Prestataire / poudre d'insecte / Food Truck :

Une inquiétude sur la poudre d'insecte a été soulevée. Madame Deunet pour Guillaud Traiteur a confirmé qu'il n'utilisait pas ce genre de matériel « INCO » ou « Novel Food ».

Les parents demandent les dates des derniers Food Truck. Il y en a eu un à la cantine Bellevue le 21 mars qui s'est très bien passé et malheureusement pour les enfants mangeant sur le secteur de l'espace culturel, c'était programmé le 23 mars (jour de grève) et n'a pu donc être fait. Monsieur Lescure a bien sûr demandé à Mme Deunet s'il était possible d'en reprogrammer un de manière exceptionnelle afin que les enfants puissent pâtir des mouvements sociaux.

Problématique mail de contact :

Une démarche est en cours pour permettre d'avoir une adresse mail référente. Pour les envois.

Une seule adresse mail serait donc demandé.

Une autre alternative est aussi envisagée pour que les deux parents reçoivent sur chacun de leur mail l'information.

Il est rappelé de bien consulter ses Spam et d'enregistrer l'adresse mail de contact afin d'éviter ce désagrément.

Question des parents autour du temps pour manger. D'après certains retours le cantine serait trop court et donc mal vécu.

Il est rappelé que les enfants ont au moins 30 minutes de repas pour chacun des deux services de l'espace culturel. A la cantine Bellevue les maternelles ont eu 45min minimum car le besoin est différent.

Madame Laurenty demande s'il est possible d'avoir des repas pour les maitresses. Il faudrait donc des repas adultes en portions individuelles. La demande a été faite au prestataire qui a répondu que cela ne posé pas de soucis pour eux et la Mairie l'accepte. Néanmoins n'ayant pas de grille tarifaire pour les repas adultes délibérée, il faudrait attendre un prochain conseil municipal pour le mettre en œuvre.

Mme Laurenty prévient que lors des foodtrucks, l'attention des enfants est détournée lorsque que le camion est devant les classes et qu'elle souhaiterait donc être mis dans la confiance des dates afin peut être d'amener les enfants en motricité et ainsi pallier à un problème de sécurité.

Concernant les incivilités des parents en voiture qui se garent sur les trottoirs, zébra et places handicapées, les gendarmes sont venus il y a quelque jour. Un rappel à l'ordre a été fait. Il est prévu que d'autres contrôles soient établis jusqu'à la fin de l'année scolaire à minima.

Le carnaval : Depuis plusieurs années les enfants inscrits au périscolaire viennent voir monsieur Carnaval brûler. Il est rappelé que ce n'est pas un dû mais une dérogation exceptionnelle accordée en fonction du nombre d'inscrits et des personnels présents. Pour exemple l'année dernière il y avait 18 enfants inscrits.

Cette année il n'était pas prévu que le périscolaire vienne au carnaval dans le parc de la mairie. En effet le nombre d'inscrits étaient bien différents avec un nombre de 44 inscrits le vendredi (annulé) puis 51 le jeudi (reporté) avec une problématique de taux d'encadrement.

Monsieur Lescure s'est porté garant en s'assurant préalablement d'avoir une zone délimitée et réservée au niveau du terrain de foot afin d'assurer une meilleure surveillance et il remercie des agents pour leur professionnalisme ainsi que les services techniques et la DGS pour leur collaboration qui ont contribué à la réussite de ce moment.

Les parents demandent qu'une communication soit faite pour prévenir les parents que le périscolaire ne devait pas venir au périscolaire.

Un rappel a été fait sur le fait que cet accompagnement n'est pas une obligation pour les agents périscolaire. Mais bien une volonté politique lorsque les effectifs le permettent.

Pour la suite un mail sera fait aux familles pour préciser que le périscolaire n'a pas pour vocation de venir au carnaval, mais de rester dans les locaux.

Mouvements sociaux :

Cette année est assez particulière car le mouvement social est très suivi sur la commune par les agents polyvalents des services ACM, conduisant ainsi à la fermeture des services.

Pour rappel les agents doivent faire parvenir à leur employeur dans les 48h précédent la date de grève leur volonté d'y participer.

Ce n'est qu'après que la commune peut communiquer auprès des familles afin de les informer si les services venaient à fermer. Elle s'engage à le faire dès que possible afin que les parents puissent s'organiser le cas échéant.

Afin de limiter les appels et mails des familles, le service ACM s'occupe de désinscrire l'ensemble des inscrits en cas de fermeture pour éviter une facturation.

Ces informations sont faites via 3douest pour le rappeler.

Rentrée 2023

Le périscolaire devrait être fait à la Maison des Associations de Tencin à la rentrée 2023. Il reste cependant encore quelques problèmes techniques à régler.

Une inquiétude concernant les enfants de Petite Section a été émise sur le fait de les faire partir à la MDA dès la rentrée de septembre 2023.

Il a été rappelé par Jérémy qu'il était important de s'adapter aux enfants tout en les faisant évoluer et grandir. Et qu'afin de ne pas changer de rythme en cours d'année, il serait prévu de faire arriver tous les enfants du périscolaire du soir à la MDA. Cela répondrait d'autre part à un meilleur encadrement, les agents étant mobilisés sur le même lieu.

Demande de paiement automatique.

Commission extrascolaire

Local Jeunes :

Il a été demandé une plus grande communication sur le local jeunes.

La demande a été entendue et le programme se fera sur d'autres supports (Politeia par exemple en plus du FB, Insta et panneaux d'affichage).

La commission scolaire travaille actuellement pour une refonte de sa partie sur le site internet de la mairie avec un objectif d'ici la rentrée.

Un local jeune s'adresse aux jeunes collégiens et lycéens afin de répondre à un encadrement qui n'est pas forcément proposé par d'autre structure.

Actuellement la commune de Tencin garde les CM2 afin de les accompagner sur d'autres temps et que ces derniers puissent s'habituer pendant une année à venir de manière plus ou moins régulière et où les

animateurs peuvent avoir des retours sur les autres temps (ex. la cantine) afin de capitaliser sur ce qui marche bien ou pas.

Aujourd'hui, le local jeunes compte 15 jeunes en moyenne par mercredi.

Une décision sur la prolongation de l'accueil des CM2 pour l'année 2023-2024 est en réflexion.

Enfin, au local jeunes, plusieurs activités sont proposées. 1 activité par mois et 2 activités pendant chaque vacance scolaire.

Une question autour d'une mutualisation de projet avec la commune de La Pierre afin d'accueillir leurs jeunes sur notre Local Jeunes se pose.

Changement de Direction intercommunal :

Berengère la directrice partira pour un autre poste au sein de la communauté de communes, le Grésivaudan.

C'est son adjointe, Laetitia qui prendra sa suite (non annoncé lors de la réunion mais nommé avant la diffusion du compte rendu).

Job Dating

Un Job Dating sera organisé par la mairie début juin pour trouver des agents qui seraient intéressés par le travail d'agent périscolaire.

Plusieurs prestataires et entreprises du bassin devraient être présents comme U Express, la Communauté de communes, la commune, Dalbon Goulaz, ST Microélectronics...

Divers

- La mairie travail à la mise en place d'un prélèvement automatique afin de soulager les familles. Elle espère que sa mise en place s'opère pour la rentrée prochaine.
- Les inscriptions ACM auront lieu du 29 mai au 4 juin 2023.
Les fiches ne sont pas encore actualisées sur le site internet de la commune.
Cette nouvelle période d'inscriptions concernera l'ensemble des enfants scolarisés aux écoles de Tencin (elles sont différentes et complémentaires des inscriptions scolaires des PS et CP).
La nouveauté proposée sera le fait que cette inscription sera valide toute la période de la scolarité pour chaque établissement scolaire (valable de la PS à la GS et du CP au CM2).
Ainsi la mairie ne demandera plus que justificatifs comme chaque année (à savoir attestation d'assurance, CAF...)
Seuls les parents d'enfants porteurs de PAIs devront refaire chaque année la fiche sanitaire.